

Politique d'excursions responsables

1. Objet et périmètre

Voyages C. Mathez s'engage à proposer des excursions et activités qui respectent les populations, les cultures, la nature et les animaux. Cette politique précise, pour les excursions, les engagements de la Politique de développement durable 2026 (chapitre 6), dont elle fait partie intégrante.

Élément	Contenu
Activités concernées	Excursions, visites guidées, activités de loisirs, team buildings, escales et excursions à terre en croisière, activités incluses dans les séjours sur mesure
Clientèles	Événementiel et congrès, incentives et séminaires, croisières, voyages individuels
Acteurs	Collaborateurs de Voyages C. Mathez, agences réceptives, prestataires d'activités, guides et accompagnateurs
Documents liés	Politique de développement durable 2026, Plan d'action DD 2026, Charte Partenaires Responsables, liste des activités sensibles

Lorsque Voyages C. Mathez ne contrôle pas directement une activité (par exemple une excursion vendue par un armateur), elle applique ces principes dans ses recommandations aux clients et dans le choix des options proposées.

2. Engagements généraux

Chaque excursion proposée doit apporter une expérience de qualité sans dégrader la destination. Nous nous engageons à :

- éviter les excursions qui nuisent aux personnes, aux animaux, aux plantes, aux ressources naturelles ou au patrimoine ;
- privilégier les excursions qui valorisent la nature, la culture et l'économie locales ;
- respecter les lois et règlements locaux, ainsi que les règles des sites visités ;
- favoriser les prestataires, guides et produits locaux ;
- informer clairement nos clients et nos prestataires de ces engagements ;
- intégrer ces critères dans la conception des programmes, dès la première proposition.

3. Faune, flore et biodiversité

Nous ne proposons aucune activité qui exploite ou met en danger les animaux sauvages. L'observation de la faune se fait dans son milieu naturel, à distance et sans perturbation.

- Pas de contact direct, de nourrissage ou de manipulation d'animaux sauvages par les clients.
- Pas de spectacles d'animaux sauvages, ni d'animaux sauvages tenus en captivité à des fins de divertissement.
- Visite de parcs animaliers ou d'aquariums uniquement s'ils sont agréés et engagés dans la conservation.
- Observation des cétacés, oiseaux ou autres espèces avec des opérateurs qui respectent les codes de conduite en vigueur (distance, durée, nombre de bateaux).
- Respect des règles des parcs nationaux et espaces protégés : sentiers balisés, zones interdites, périodes de nidification.
- Pas de cueillette de plantes protégées ni de prélèvement de coquillages, coraux ou fossiles.
- Pour les animaux domestiques utilisés en activité (chevaux, chiens de traîneau...), choix de prestataires qui garantissent leur bien-être : charge, temps de travail, soins, conditions d'hébergement.

4. Populations locales, cultures et patrimoine

Les excursions doivent profiter aux habitants et respecter leur mode de vie. Nous privilégions les activités menées par des acteurs locaux qui en tirent un revenu équitable.

- Visites de communautés locales uniquement avec leur accord, organisées avec elles et sans mise en scène de leur vie quotidienne.
- Respect des lieux de culte, sites historiques et coutumes : tenue adaptée, règles de photographie, horaires.
- Promotion de l'artisanat, des producteurs et de la restauration locale dans les programmes.
- Aucun achat ni promotion de souvenirs issus d'espèces protégées, d'objets archéologiques ou de biens culturels dont l'exportation est interdite.

Protection des enfants. Nous ne proposons aucune visite d'orphelinat, d'école ou d'institution accueillant des enfants. Nous refusons toute activité qui implique le travail des enfants. Tout signe d'exploitation, y compris sexuelle, est signalé aux autorités compétentes.

5. Guides et accompagnateurs

Nous faisons appel en priorité à des guides locaux, qualifiés et formés aux enjeux de la destination. Nous attendons de nos prestataires qu'ils garantissent :

- les licences, cartes professionnelles ou qualifications exigées localement ;
- un contrat de travail ou de prestation conforme au droit local et une rémunération au moins égale au salaire minimum légal, en visant un salaire décent ;
- des conditions de travail sûres et des temps de repos respectés ;
- une bonne connaissance de la destination : histoire, culture, nature, règles des sites ;
- une sensibilisation au développement durable et à la protection des enfants.

Les guides transmettent aux participants les bons comportements : respect des habitants, de la faune, des sites et gestion des déchets.

6. Flux touristiques et surtourisme

Nous évitons d'amener nos groupes là où et quand les sites sont déjà saturés. Cette vigilance est renforcée pour les groupes importants, fréquents en événementiel et en croisière.

- Adapter les horaires et les jours de visite pour éviter les pics de fréquentation.
- Proposer des sites alternatifs moins fréquentés lorsque c'est pertinent.
- Limiter la taille des groupes sur les sites fragiles et les répartir en sous-groupes avec plusieurs guides.
- Respecter les dispositifs de régulation mis en place localement : quotas, réservations obligatoires, fermetures saisonnières.

Exemple : pour le Parc national des Calanques, nous respectons les dispositifs de régulation du parc et évitons les périodes de forte affluence. Nous privilégions les sorties encadrées par des prestataires autorisés.

7. Impacts environnementaux

Nous cherchons à réduire l'empreinte de chaque excursion, du transport jusqu'aux déchets.

- Privilégier la marche, le vélo, les transports en commun ou les véhicules moins émetteurs, et optimiser le remplissage des véhicules.
- Éviter les activités motorisées à fort impact (jet-ski, quad, survol en hélicoptère) ou proposer une alternative plus responsable.
- Limiter le plastique à usage unique : gourdes, fontaines à eau, contenants réutilisables pour les pique-niques.
- Demander aux prestataires de trier et de rapporter les déchets produits pendant l'activité.
- Privilégier les collations et repas à base de produits locaux et de saison.

8. Sélection et suivi des prestataires d'activités

Tout prestataire d'activités ou agence réceptive avec qui nous travaillons régulièrement reçoit cette politique et s'engage à la respecter. Le suivi se fait en cinq étapes :

1. **Sélection** : prise en compte des certifications ou démarches durables reconnues et des réponses au questionnaire RSE.
2. **Engagement** : envoi de la politique et de la Charte Partenaires Responsables, avec signature ou accusé de réception conservé.
3. **Contrat** : intégration dans les conditions contractuelles des clauses sur la protection des enfants, la lutte contre la corruption, les licences et les conditions de travail.
4. **Contrôle** : retours clients et des chefs de projet après chaque événement, visites sur place lorsque c'est possible.
5. **Mesure corrective** : en cas de manquement, échange avec le prestataire et plan d'amélioration ; en cas de manquement grave ou répété, fin de la collaboration.

Les preuves (envois, signatures, questionnaires) sont conservées par le coordinateur développement durable.

9. Information et sensibilisation des clients

Nos clients choisissent en connaissance de cause : les options responsables sont signalées dans nos propositions, et chaque participant reçoit les bons réflexes avant le départ.

- Repérer les activités responsables dans les devis et programmes par un signe distinctif.
- Proposer une alternative plus responsable lorsqu'un client demande une activité sensible.
- Joindre aux programmes des conseils sur la destination : coutumes, comportements à adopter, faune et sites à respecter, souvenirs interdits.
- Pour les incentives, congrès et séminaires, remettre la charte du voyageur responsable.
- Recueillir l'avis des clients sur les excursions, y compris sur leur dimension durable.

10. Activités exclues

Les activités ci-dessous ne sont ni vendues ni recommandées par Voyages C. Mathez. La liste est revue chaque année avec la liste des activités sensibles.

Activité exclue	Alternative proposée
Spectacles d'animaux sauvages (dauphins, orques, cirques)	Observation en mer avec un opérateur respectueux des codes de conduite
Contact, nourrissage ou selfies avec des animaux sauvages	Visite d'un centre de soins ou de conservation agréé
Balades à dos d'éléphant ou d'autres animaux sauvages	Randonnée pédestre ou à vélo avec un guide naturaliste
Chasse et pêche de loisir d'espèces menacées	Activité nature encadrée (sentier sous-marin, ornithologie)
Corridas et combats d'animaux	Spectacle ou fête traditionnelle sans animaux
Visites d'orphelinats, d'écoles ou d'institutions d'enfants	Soutien à un projet local via une association reconnue
Villages ou communautés « mis en scène » sans leur accord	Rencontre organisée avec une structure locale ou coopérative
Activités motorisées dans les espaces naturels protégés	Kayak, paddle, voile ou randonnée guidée

11. Gouvernance, suivi et révision

La Direction Générale valide cette politique. La coordinatrice développement durable, Gélisa Cordier, en assure le suivi au quotidien.

Rôle	Responsabilité
Direction Générale	Valide la politique et examine son application lors de la revue annuelle
Coordinatrice développement durable	Diffuse la politique, conserve les preuves, met à jour la liste des activités sensibles
Chefs de projet et forfaitistes	Appliquent la politique dans les programmes et remontent les écarts constatés

La politique est revue au minimum une fois par an, dans le cadre de la revue de la Politique de développement durable. Elle est accessible aux collaborateurs, prestataires, clients et au public.

Validation par la Direction Générale —

Nom : HERBAUT Michelle, Présidente
Date : 1/7/2026
Signature :

